

19.06.2012 – 17:45 Uhr

GastroSuisse: Fumer sa cigarette à l'air libre - un plaisir qu'il faudra bientôt savourer sur la... lune? / Une étape de plus vers l'interdiction totale de fumer

Zurich (ots) -

Des signatures sont récoltées dès aujourd'hui pour l'initiative populaire fédérale "Protection de la santé contre le tabagisme passif". On a ainsi franchi une autre étape vers une interdiction totale de fumer, qui est l'objectif de diverses organisations.

Malgré une conformité sur le fond avec l'initiative de la Ligue pulmonaire "Protection contre le tabagisme passif", la nouvelle initiative passe à l'étape suivante : fumer devrait être interdit également à l'air libre, pour autant que certains groupes de personnes, comme par exemple des personnes âgées, se trouvent à proximité. Puisqu'on ne peut nulle part entièrement exclure que des personnes âgées se trouvent à proximité, cette initiative aboutit à une interdiction totale de fumer à l'air libre. Celle-ci pourrait aussi être appliquée à un restaurant, devant lequel marchent des passants.

L'initiative veut interdire de fumer à l'air libre dans le but explicite de mieux protéger les personnes âgées et les malades. Dans le même temps, elle veut des exceptions à l'interdiction de fumer dans des espaces clos des hôpitaux et des établissements médico-sociaux. Cette contradiction rend l'initiative complètement peu crédible.

Après un dur mais loyal affrontement, le parlement a pu obtenir, avec la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, un compromis typiquement suisse. Malgré les dispositions restrictives de cette loi, l'hôtellerie-restauration a accepté la solution en vigueur depuis 2010. Ce qui n'est pas le cas de la Ligue pulmonaire: avant même que la nouvelle loi ne soit effectivement entrée en vigueur et donc que des expériences puissent être menées, elle démarrait une initiative populaire. On vote sur celle-ci le 23 septembre 2012. Le lancement d'une autre initiative populaire encore un peu plus sévère cadre malheureusement bien dans ce contexte.

Celui qui veut une interdiction de fumer totale doit l'assumer. Si le peuple décide une prohibition totale de la cigarette, il faudra l'accepter sans réserve. Or, il n'est pas correct d'imposer une interdiction totale via une politique du compte-gouttes. Une attitude semblable se retrouve avec la Confédération: d'une main, elle combat la fumée par tous les moyens, et de l'autre elle n'hésite pas à subventionner la culture du tabac.

Depuis le 1er mai 2010, GastroSuisse ne cesse de s'investir pour la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en vigueur. La loi représente un compromis satisfaisant, qui garantit une protection contre le tabagisme passif raisonnable et qui a fait ses preuves. Des solutions extrêmes sont inutiles et doivent donc être rejetées. Par conséquent, l'initiative de la Ligue pulmonaire "Protection contre le tabagisme passif" doit être rejetée aux urnes le 23 septembre 2012. Il convient de renoncer également à l'initiative "Protection de la santé contre le tabagisme passif". Elles ne sont que des étapes vers l'interdiction totale de fumer.

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie-restauration en Suisse. Plus de 20 000 membres (quelque 3000 hôtels) organisés en 26 sections cantonales et 4 groupements sectoriels sont affiliés à la plus grande association patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

GastroSuisse
Dr. Bernhard Kuster, Directeur
Tél.: +41/44/377'53'53
E-Mail: communication@gastrosuisse.ch